

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
Place de la République
59162

Arrêté du Maire 2026/069

Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la Place Albert Thomas du mercredi 17 au Mardi 23 juin 2026 à l'occasion de l'installation d'une ducasse.

Tél : 03.27.94.40.60
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Mairie d'organiser une ducasse en centre-ville d'OSTRICOURT du 17 au 23 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ:

- ARTICLE 1 -** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la partie gauche de la Place Albert Thomas du 17 au 23 juin 2026 inclus (sauf pour les services d'urgences et de livraisons).
- ARTICLE 2 -** Tous stationnements dans le périmètre de la ducasse (la place Albert Thomas) sera considéré comme gênant (art. R417-10 du code de la route).
- ARTICLE 3 -** la circulation sur la place Albert Thomas sera réglementée en demi-chaussée avec sens unique pendant les heures d'ouverture de la ducasse. A ce sujet, les organisateurs installeront leurs véhicules et des barrières de sécurité afin de sécuriser les lieux.
- ARTICLE 4 -** La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la Commune.
- ARTICLE 5** Les services techniques de la commune en collaboration avec les organisateurs de cette manifestation seront chargés chacun en ce qui le concerne de mettre en place un dispositif de sécurité (véhicules et aménagements) dans le périmètre de cette festivité.
- ARTICLE 6 -** Le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le chef de la Brigade de la gendarmerie de THUMERIES, l'A.S.V.P. sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OSTRICOURT, le 20/05/2026

Le Maire
Bruno RUSINEK

